

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES



04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19



mairie.esclanedes@wanadoo.fr



www.esclanedes.fr

## Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

### Budget 2026

### note de présentation brève et synthétique

## SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET .....	1
	2.1 Généralités du budget.....	1
	2.2 Reprise des résultats de l'exercice 2025 .....	2
	2.3 Vue d'ensemble du budget 2026 .....	2
	2.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2025 et 2026 .....	3
3	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
	3.1 Généralités de la section de fonctionnement.....	3
	3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2026 .....	3
	3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021 à 2026 .....	4
	3.4 Principaux projet 2026 .....	4
4	PRINCIPAUX RATIOS .....	4

## 1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Administratif (CA) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

## 2 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

### 2.1 Généralités du budget

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget Primitif du CCAS 2026 est voté le 12 mars 2026 par le Conseil d'Administration du CCAS. Il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi que sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

## 2.2 Reprise des résultats de l'exercice 2025

Ce budget primitif CCAS 2026 étant présenté après le vote du CFU 2025 (Compte Financier Unique), il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent :

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0.00	819.87	819.87
	Recettes réalisées (1)	B	0.00	828.82	828.82
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0.00	2 290.00	2 290.00
	Dépenses réalisées (1)	E	0.00	716.66	716.66
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0.00	112.16	112.16
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0.00	1 470.13	1 470.13
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	0.00	1 582.29	1 582.29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	0.00	1 582.29	1 582.29

Le résultat de clôture de l'exercice 2026 présente un excédent de fonctionnement de 1 582.29 €. Il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement, à l'article FR 002 (résultat de fonctionnement reporté).

## 2.3 Vue d'ensemble du budget 2026

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 000,00	1 417,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 582,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 000,00	3 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		3 000,00	3 000,00

Dans ce budget, seule la section de fonctionnement est présente pour la gestion des affaires courantes. Le budget du CCAS d'Esclanèdes n'a donc pas de section d'investissement comme les autres budgets communaux.

## 2.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets 2025 et 2026

		2025	2026	variation
Fonctionnement	Dépenses	2 290.00	3 000.00	31.00%
	Recettes	2 290.00	3 000.00	31.00%
Investissement	Dépenses	0.00	0.00	0.00%
	Recettes	0.00	0.00	0.00%

## 3 SECTION DE FONCTIONNEMENT

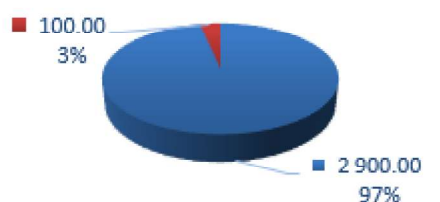
### 3.1 Généralités de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

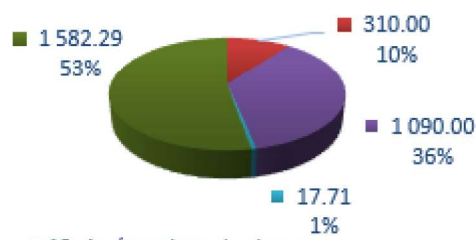
### 3.2 Présentation synthétique de la section de fonctionnement du BP 2026

Dépenses de fonctionnement	BP 2026
011 Charges à caractère général	2 900.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	100.00
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	
656 Frais fct des groupes d'élus	
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses imprévues	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 000.00</b>
042 Opérations d'ordre	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 000.00</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2026
13 Atténuations de charges	
70 Produits services	310.00
73 Impôts et taxes	
74 Dotations et participation	1 090.00
75 Autres produits de gestion courante	17.71
76 Produits financiers	
77 Produit spécifiques	
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 417.71</b>
042 Opérations d'ordre	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>
R 002 résultat reporté ou anticipé	1 582.29
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 000.00</b>



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel, frais assimilés
- 014 Atténuations de produits
- 65 Autres charges de gestion courante
- 656 Frais fct des groupes d'élus
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles
- 022 Dépenses imprévues



- 13 Atténuations de charges
- 70 Produits services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participation
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produit spécifiques
- 042 Opérations d'ordre

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- l'achat de matières premières ;
- l'achat de fournitures ;
- les prestations de services effectuées ;
- les cotisations URSSAF (cotisations annuelles obligatoires pour 4 membres bénévoles).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes suivantes :

- versées par le Budget Primitif Principal de la commune ;
- la location d'une parcelle, propriété du CCAS d'Esclanèdes ;
- le remboursement d'une partie de la TF de la parcelle appartenant au CCAS.

### 3.3 Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2021 à 2026

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	5 280.00	2 103.59	2 750.00	2 750.00	2 210.00	2 900.00
012 Charges de personnel, frais assimilés	200.00	80.00	100.00	200.00	80.00	100.00
014 Atténuations de produits						
65 Autres charges de gestion courante						
656 Frais fct des groupes d'élus						
66 Charges financières						
67 Charges exceptionnelles						
022 Dépenses imprévues	20.00					
<b>Dépenses réelles</b>	<b>5 500.00</b>	<b>2 183.59</b>	<b>2 850.00</b>	<b>2 950.00</b>	<b>2 290.00</b>	<b>3 000.00</b>
042 Opérations d'ordre						
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 500.00</b>	<b>2 183.59</b>	<b>2 850.00</b>	<b>2 950.00</b>	<b>2 290.00</b>	<b>3 000.00</b>
évolution		-60.30%	30.52%	3.51%	-22.37%	31.00%

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
13 Atténuations de charges						
70 Produits services	260.00	260.00	260.00	260.00	310.00	310.00
73 Impôts et taxes						
74 Dotations et participation	1 000.00	1 000.00	1 000.00	240.00	500.00	1 090.00
75 Autres produits de gestion courante	12.87		2.36	6.68	9.87	17.71
76 Produits financiers						
77 Produit spécifiques						
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 272.87</b>	<b>1 260.00</b>	<b>1 262.36</b>	<b>506.68</b>	<b>819.87</b>	<b>1 417.71</b>
042 Opérations d'ordre						
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
R 002 résultat reporté ou anticipé	4 227.13	923.59	1 587.64	2 443.32	1 470.13	1 582.29
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>5 500.00</b>	<b>2 183.59</b>	<b>2 850.00</b>	<b>2 950.00</b>	<b>2 290.00</b>	<b>3 000.00</b>
évolution		-60.30%	30.52%	3.51%	-22.37%	31.00%

### 3.4 Principaux projet 2026

Ce budget devrait permettre à la nouvelle équipe la réalisation de ces projets pour 2026.

Seul l'apéritif dinatoire des vœux de la commune du 18 janvier 2026 a été réalisé sur ce budget, pour l'instant.

## 4 PRINCIPAUX RATIOS

- Le Budget Primitif du CCAS représente, pour 2026, 1,15% du Budget Primitif Principal de la commune.
- Le CCAS engage environ 6,85 € par habitant de la commune pour son fonctionnement 2026 (population 2025 : 438 habitants).
- Le Budget Primitif Principal finance la quasi-totalité des actions du CCAS.